

# FICHE D'INSCRIPTION

2021 /2022

Activités jeunesse du Fond de Chars

## JEUNE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Fille Garçon

e-mail : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Carte de bus scolaire (PASS NAVIGO) : OUI – NON

## REPRÉSENTANTS LÉGAUX

### PÈRE

### MÈRE

Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

**VACCINATION** (joindre la copie des vaccinations à jour)

Allergies : \_\_\_\_\_

Un plan d'accueil individualisé a-t-il été mis en place (PAI) ?  Oui  Non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : \_\_\_\_\_

**Difficultés de santé** (maladies ; traitements médicaux ; accidents ; crises convulsives ; hospitalisation ; opérations ; rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION PARENTALE (jeunes mineurs)

Je soussigné (e) M \_\_\_\_\_, représentant légal

**AUTORISE** mon enfant à participer aux activités organisées par le service jeunesse.

**AUTORISE** le responsable d'établissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant

**AUTORISE – N'AUTORISE PAS** le service jeunesse à exploiter l'image de mon fils/ma fille sur tout support existant ou à venir, à titre gracieux. Le service jeunesse s'engage lui à ce que l'exploitation de son image ne porte en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui cause aucun préjudice.

**AUTORISE – N'AUTORISE PAS** mon enfant à descendre à un arrêt de bus plus proche de son domicile pour rentrer chez lui après une animation nécessitant un transport en bus de l'agglomération.

**M'ENGAGE** à signaler au service jeunesse tout changement de situation de l'enfant ou du responsable.

**DÉCLARE** avoir lu le règlement intérieur, et m'engage sur l'honneur à le respecter.

*Date et signature obligatoire :*

**Une participation annuelle de 5 € par enfant vous sera facturée (plafonnée à 15 € par famille)**

#### PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Fiche de renseignements ci-dessus
- Copie des vaccinations à jour
- Brevet de 25m natation (pour les activités aquatiques)

Vos données et informations sont uniquement collectées pour l'inscription à cette activité, la fiche sera conservée sur l'année en cours. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles sur simple demande, par mail à [mairie@ville-osny.fr](mailto:mairie@ville-osny.fr) en précisant l'objet «mes données personnelles »)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE FRANÇOIS VILLON

## • Article 1 : ACCÈS

L'espace François Villon est ouvert à tous les jeunes Osnysois âgés de 11 à 17 ans.

Les jeunes accueillis viennent et repartent quand ils le souhaitent sauf dans le cas de sorties extérieures.

Horaires d'ouverture en périodes scolaires :

- Mercredi de 16h à 18h30

- Samedi de 14h à 18h

En périodes de vacances scolaires :

- Lundi et jeudi de 10h à 12h, du lundi au vendredi de 14h à 18h, le mardi soir de 19h à 23h.

## • Article 2 : CONDITIONS D'ADHÉSION

Une fiche d'inscription est à remplir chaque année.

Elle est valable du 31 août de l'année N au 1<sup>er</sup> septembre de l'année N+1. Cette fiche est disponible à l'espace François Villon, à la mairie d'Osny ou sur le site internet de la ville *osny.fr*. Une participation de 5€ par famille sera demandée à l'inscription pour pouvoir participer aux activités de la structure.

L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement par signature de l'adhérent et de son responsable légal (pour les mineurs).

L'adhésion donne droit à :

- l'accès libre aux accueils jeunes de la ville aux heures d'ouverture,

- différents ateliers et activités gratuites

- certaines activités ou sorties payantes (une participation financière sera demandée).

## • Article 3 : ACTIVITÉS ET SORTIES

Chaque activité ou sortie, hors de la structure, nécessite une inscription préalable et une participation financière si l'activité est payante.

Si le nombre maximum d'inscrits est dépassé, une liste d'attente sera mise en place.

Certains horaires de départ et de retour d'activités peuvent être modifiés en fonction de leur déroulement

## • Article 4 : SÉCURITÉ

En cas d'accident, les animateurs présents feront appel aux pompiers, seuls habilités à évaluer la nécessité et les conditions de transfert vers un hôpital de proximité. Les parents ou tuteurs légaux seront dans tous les cas prévenus par l'équipe d'animation.

Afin d'assurer une sécurité optimale, les parents ou tuteurs légaux doivent communiquer à l'un des animateurs toute modification à apporter sur la fiche sanitaire de l'enfant (coordonnées, état de santé...).

## • Article 5 : RÈGLES DE VIE

Les adhérents s'engagent à :

- respecter et entretenir les jeux, appareils, matériels, revues, locaux, moyens de transport mis à disposition,

- respecter l'ensemble des personnes présentes (animateurs, adhérents...),

- respecter les règles sanitaires en vigueur,

- participer au rangement du matériel lorsque l'activité est terminée.

L'espace François Villon est un lieu non-fumeur.

La consommation d'alcool et/ou de substances illicites est interdite dans son enceinte. Les animaux ne sont pas admis.

## • Article 6 : DÉGRADATIONS

En cas de dégradations, la commune demandera réparation au jeune responsable, ou à ses parents ou à son tuteur légal s'il est mineur. Le jeune majeur, ou les parents ou le tuteur légal, devra avoir souscrit une assurance au titre de la responsabilité civile.

## • Article 7 : EXCLUSION

En cas de non-respect du présent règlement, l'exclusion pourra être prononcée après avoir entendu l'adhérent et le ou les parents ou tuteurs légaux.

# MEMENTO À CONSERVER PAR LES PARENTS

## ⇒ Adresse de l'espace « animations » du Fond de Chars

Espace François Villon  
Allée François Villon

### ▸ Rappel des horaires d'ouverture en périodes scolaires :

- Mercredi de 16h à 18h30
- Samedi de 14h à 18h (dates à consulter sur planning)

### ▸ En périodes de vacances scolaires :

- Du lundi au jeudi de 10h à 12h et 14h à 18h
- Vendredi 10h à 18h
- Mardi soir de 20h à 23h

## ⇒ Pour contacter l'équipe d'animation jeunesse de l'espace François Villon

Christian : 06 86 20 42 63  
[c.anato@ville-osny.fr](mailto:c.anato@ville-osny.fr)

Cédric : 06 84 03 73 18  
[c.hieyte@ville-osny.fr](mailto:c.hieyte@ville-osny.fr)

Service jeunesse et sports de la ville : 01 34 25 42 36

## ⇒ Les coordonnées des structures sportives de la ville

Stade Christian Léon : 01 30 32 23 19

Gymnase de la Ravinière : 01 30 32 74 10

Gymnase Roger Moritz : 01 30 32 97 66

Gymnase de la Bruyère : 01 30 38 55 36

Piscine de la Ravinière : 01 30 30 59 39